

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

KRONES colclean FC 5001

UFI:

FRN3-Y07G-P00R-H4XT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

les fournitures de nettoyage

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH

Böhmerwaldstraße 5

93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020

e-mail kic@kic-krones.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+44 (0) 1235 239 670 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Dam. 1; H318

Skin Corr. 1; H314

Informations relatives à la classification

La classification du produit comme "corrosif" est basée sur le pH extrême, cf.:

- Règlement n°1272/2008 dit « CLP », annexe I, section 3.2.2.2 / 3.2.3.1.2

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH05

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes

Mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

UFI:

FRN3-Y07G-P00R-H4XT

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires		
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	acide sulfamidique			
	5329-14-6 226-218-8 016-026-00-0 01-2119488633-28	Aquatic Chronic 3; H412 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
2	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes			
	147170-44-3 931-333-8 - 01-2119489410-39	Aquatic Chronic 3; H412 Eye Dam. 1; H318	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes			
	- 931-292-6 - 01-2119490061-47	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 4% Eye Dam. 1; H318: C >= 10%	-	-

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
3	1064 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

brûlures

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone; Oxyde d'azote (NOx); Oxydes de soufre (SxOy)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Utiliser un vêtement de protection individuel. Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger du rayonnement solaire.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine. Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10; Ne pas stocker en commun avec: Bases; Métaux; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide sulfamidique			5329-14-6 226-218-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	10	mg/kg/jour
2	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes			147170-44-3 931-333-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,50	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	44,00	mg/m ³
3	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes			- 931-292-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	6,2	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

1	acide sulfamidique			5329-14-6 226-218-8
	orale	(chronique) à long terme	systémique	5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	17,4 mg/m ³
2	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes			147170-44-3 931-333-8
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,50 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,50 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	13,04 mg/m ³
3	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes			- 931-292-6
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,44 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	5,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,53 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	acide sulfamidique		5329-14-6 226-218-8	
	Eau	eau douce	1,8	mg/L
	Eau	eau marine	0,18	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	8,36	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,84	mg/kg poids sec
	sol	-	5	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	20	mg/L
2	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes		147170-44-3 931-333-8	
	Eau	eau douce	0,0135	mg/L
	Eau	eau marine	0,00135	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,00	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,10	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,80	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	3000,00	mg/L
3	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes		- 931-292-6	
	Eau	eau douce	0,034	mg/L
	Eau	eau marine	0,003	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,034	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	5,24	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,524	mg/kg poids sec
	sol	-	1,02	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	24	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	11,1	mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur A-P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166); Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	latex naturel		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	Polychloroprene		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	480	min
Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,35	mm
Temps de passage	>	480	min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
jaunâtre	
Odeur	
caractéristique	
pH	
Valeur	2
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 100 °C
Point de fusion/point de congélation	
Valeur	< 0 °C
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Donnée non disponible.	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
non oxydant			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Valeur		1,06	
Densité			
Donnée non disponible.			
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s		entièrement miscible	
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
log Pow		4,2317	
Température de référence		20 °C	
Source		ECHA	
2	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
log Pow		< 2,7	
Méthode		calculés	
Source		ECHA	
Viscosité cinématique			
Donnée non disponible.			
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Bases; Métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	KRONES colclean FC 5001
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
DL50		2335	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
DL50		1064	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OECD 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par inhalation	
Donnée non disponible.	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
Donnée non disponible.			

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfamidique	5329-14-6	226-218-8
Espèces		lapin	
Méthode		EPA OPPTS 870-2400	
Source		ECHA	
Évaluation		Irritants pour les yeux	
2	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		Irritants pour les yeux	
3	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		Corrosif	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
2	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
Espèces		mouse lymphoma L5178Y cells	
Méthode		OECD 476	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
2	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
Type d'examen		In vitro Mammalian Cell Micronucleus Test	
Espèces		Human Lymphocyte	
Méthode		OECD 478	
Source		ECHA	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen		tests de criblage de la toxicité de la reproduction et du développement	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
Voie d'exposition		orale	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 451	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
Voie d'exposition		orale	
Espèces		rat (mâle/femelle)	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
Voie d'exposition		orale	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfamidique	5329-14-6	226-218-8
CL50		70,3	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
CL50		1,11	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
CL50		2,67	mg/l
Durée d'exposition		- 3,46	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	APHA Standard Method (1971)		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
NOEC		0,135	mg/l
Durée d'exposition		100	jour(s)
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OECD 210		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfamidique	5329-14-6	226-218-8
CE50		71,6	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
CE50		1,9	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
3	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
CE50		10,5	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
NOEC		0,32	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfamidique	5329-14-6	226-218-8
CE50		48	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
CE50		0,74	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Skeletonema costatum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
3	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
ErC50		0,86	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfamidique	5329-14-6	226-218-8
NOEC		18	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide sulfamidique	5329-14-6	226-218-8
CE50		>	200 mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
2	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
EC0		3000	mg/l
Durée d'exposition		16	h
Espèces	Pseudomonas putida		
Méthode	ISO 10712		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
Valeur		87,2	%
Durée		28	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
Valeur		90	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
Dégradabilité abiotique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
Type	Hydrolyse		
Méthode	OECD 111		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	solide		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
FBC		3	- 71
Source	ECHA		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N, N-diméthyl-N-, (C8-18 et insaturés en C18. Acyle). Derivs, hydroxydes, sels internes	147170-44-3	931-333-8
log Pow		4,2317	
Température de référence		20	°C
Source	ECHA		
2	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyl, N-oxydes	-	931-292-6
log Pow		<	2,7
Méthode	calculés		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	8
Code de classification	C1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN3264
Nom technique	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Sources de danger	acide sulfamidique
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3264
Nom et description	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
Sources de danger	sulphamidic acid
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3264
Nom et description	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
Étiquettes	8

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean FC 5001

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 18.12.2023

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.08.2022

Région: FR

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acide sulfamidique	5329-14-6	226-218-8	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760625